

FOIRE AUX QUESTIONS

Optimisation des collectes sur Brest métropole

Novembre 2024

POURQUOI LA COLLECTE CHANGE ET POUR QUI ?

Pourquoi les fréquences de collecte des ordures ménagères résiduelles sont-elles modifiées ?

Le service public des déchets ne cesse d'évoluer. En 2020, les consignes de tri ont été élargies : tous les emballages et papiers vont désormais dans la poubelle jaune. Depuis janvier 2024, Brest métropole développe des solutions pour permettre à l'ensemble des habitants de trier leurs déchets alimentaires avec l'installation progressive de 700 points d'apport volontaire dans les zones urbaines denses, et la mise à disposition gratuite d'un composteur par foyer disposant d'un jardin.

Les habitants trient plus et mieux, les poubelles bordeaux s'allègent. Pour continuer de faire baisser le volume des ordures ménagères, d'améliorer le tri des déchets (emballages et déchets alimentaires), la collectivité a souhaité redéfinir l'ensemble de ses tournées : les bacs d'ordures ménagères (couvercle bordeaux) et les bacs de collecte sélective (couvercle jaune) seront collectés en alternance tous les 15 jours.

Les évolutions vont également contribuer à réduire l'empreinte carbone par une diminution de distance parcourue par les camions, et maîtriser les coûts du service déchets de la métropole.

Est-ce que ce mode de collecte alternée se pratique sur d'autres territoire ?

À l'échelle de la Bretagne, cette dynamique d'optimisation des circuits de collecte est aussi en cours. Rennes, Lorient, Saint Briec, Vannes, Guingamp, Lannion, Redon ont engagés des démarches d'optimisation ces dernières années soit sur le flux emballages soit sur les deux flux (ordures ménagères et emballages). Sur les 7 intercommunalités du pays de Brest, 6 ont modifié les fréquences de collecte. Pour plusieurs d'entre elles ces changements ont été opérés il y a plus de six ans.

Quelles sont les communes concernées par les changements de collecte ?

Toutes les communes de la métropole sont concernées.

À quelle date ces nouvelles fréquences de collecte seront-elles déployées ?

Au 4 novembre 2024, l'ensemble des tournées de collecte seront modifiées. Des ajustements à la marge pourront être opérés en début d'année 2025. Une information spécifique sera alors faite auprès des usagers concernés.

Pourquoi changer les jours de collecte ?

Adapter la fréquence de collecte des ordures ménagères et des emballages à un impact sur l'ensemble des tournées. Pour les optimiser, Brest métropole revoit l'ensemble de ses tournées de ramassage et par conséquent modifie les jours de collecte. Les usagers seront informés des nouveaux jours de collecte par courrier. Ce dernier sera distribué dans leurs boîtes aux lettres entre le 7 et le 28 octobre.

Pourquoi ai-je une réduction de fréquence de collecte mais pas mon voisin ?

Les réductions de fréquences de collecte ont été étudiées en fonction de la typologie d'habitat et de la capacité de stockage de ces derniers. Si vous vous trouvez dans une rue représentant une frontière entre deux secteurs, il est tout à fait probable que les deux côtés de la rue n'aient pas la même fréquence.

Pourquoi Brest centre et les grands immeubles n'ont pas de réduction de fréquence de collecte ?

Le centre de ville de Brest possède de réelles contraintes en matière de stockage des bacs. Il n'est donc pas possible d'augmenter la dotation. C'est pourquoi ces secteurs ont vu leur fréquence maintenue. Le secteur du centre-ville ne dispose pas de collecte en bac pour les emballages recyclables pour ces mêmes raisons (manque de place de stockage).

En zone d'habitat vertical et/ou dense, il y a plus de personnes et plus de déchets. Généralement, les locaux à poubelles sont sous dimensionnés par rapport à la place disponible, au nombre de résidents et à la quantité

de déchets produite en moyenne par personne. Ces locaux sont en général inadaptés au stockage des poubelles dans des conditions sanitaires satisfaisantes, d'où la nécessité d'adapter le nombre de collectes à ce type d'habitat.

Les nouvelles modalités de collecte induisent-elles une baisse du niveau de service ?

L'objectif de Brest métropole est de maintenir le niveau de service à un coût optimisé. Depuis janvier 2024, Brest métropole développe des solutions pour permettre à l'ensemble des habitants de trier leurs déchets alimentaires avec l'installation progressive de 700 points d'apport volontaire dans les zones urbaines denses, et la mise à disposition gratuite d'un composteur par foyer disposant d'un jardin. L'optimisation des fréquences de collecte n'est pas une baisse de service, elle est une adaptation du service en lien avec le développement des filières de tri. L'intégralité des déchets continuera d'être collectée. Les changements apportés n'induiront donc pas de baisse du niveau de service.

QUEL EST MON JOUR DE COLLECTE ?

Comment savoir quel jour et quel conteneur présenter le jour de la collecte ?

La nouvelle collecte débutera le lundi 4 novembre.

Les usagers concernés par un changement de jour de collecte recevront un courrier indiquant le jour de collecte de leur poubelle bordeaux et de leur poubelle jaune.

Les usagers concernés par un changement de jour de collecte et de fréquence de collecte recevront en octobre un courrier avec leurs jours de collecte qui sera le même pour la poubelle bordeaux et la poubelle jaune et un calendrier de collecte pour indiquer les semaines de collecte pour chaque poubelle.

Quand dois-je présenter mon conteneur à la collecte ?

Pour une collecte du matin, les poubelles sont à présenter la veille au soir en bordure de trottoir au plus près de la chaussée poignée tournée vers la chaussée et à remiser au plus tôt après la collecte.

Pour une collecte de l'après-midi, les poubelles sont à présenter à partir de midi en bordure de trottoir au plus près de la chaussée poignée tournée vers la chaussée et à remiser au plus tôt après la collecte.

Quand dois-je rentrer mon conteneur ?

Pour des raisons de circulation, de sécurité et de salubrité de l'espace public, les conteneurs (bordeaux ou jaunes) ne doivent pas rester en permanence sur le domaine public. Les bacs doivent être remisés au plus tôt après le passage du camion de collecte.

Comment se passe la collecte lors de jours fériés ?

Le service de collecte n'est pas assuré les jours fériés. En cas de jour férié, la collecte des bacs (ordures ménagères et recyclables) est décalée au jour suivant, à compter du jour férié jusqu'en fin de semaine.

À quelle heure mes poubelles sont-elles ramassées ?

Les horaires de passage des camions de collecte se font entre 5h30 et 12h00 pour les tournées du matin et entre 12h30 et 20h pour les tournées de l'après-midi. Cependant, il peut y avoir du retard dans les tournées, merci de laisser votre poubelle sur le trottoir jusqu'à son vidage. Si ce dernier n'a pas eu lieu le lendemain, merci de remiser votre poubelle.

COMMENT CHANGER DE POUBELLES ?

Si je n'ai pas assez de place dans ma poubelle bordeaux, où puis-je déposer mes ordures ménagères en dehors des jours de collecte ?

Le dépôt des ordures ménagères résiduelles n'est pas prévu en apport volontaire, sauf cas spécifique de résidences qui disposent de points de collecte spécifique pour leur propre usage et ne disposent pas de bacs.

Aussi, si ce cas devait se présenter plusieurs solutions peuvent être envisagées :

- demander un bac poubelle plus grand ;
- mettre en place un composteur lorsque c'est possible ;
- mieux trier vos déchets afin de faire basculer certains déchets des poubelles bordeaux :
 - vers les poubelles jaunes,
 - vers les points de collecte du verre,

- vers le composteur ou les bornes de collecte des déchets alimentaires

Si je n'ai pas assez de place dans ma poubelle jaune, où puis-je déposer mes emballages en dehors des jours de collecte ?

Pour gagner de la place dans la poubelle jaune, il est possible d'adopter quelques gestes simples :

- Compacter les bouteilles en plastique, sans oublier de remettre le bouchon dessus.
- Plier les boîtes et briques en carton pour les aplatir. Si le carton est trop volumineux (livraison ou déménagement), veuillez l'amener directement en déchetterie.
- Compresser les emballages (boîtes d'œufs, briques de lait...).
- Compresser les canettes vides.
- Apposer un stop-pub pour moins jeter de papiers dans leur poubelle jaune (environ 35 kg/ hab/an).
- Laisser ou redéposer des emballages / suremballages à l'entrée des supermarchés, drive et autres grandes surfaces qui ont l'obligation légale de les reprendre et qui ont parfois mis en place des bacs et/ou des espaces de désempallages.

Il est possible de réduire sa consommation d'emballages en adoptant de nouvelles habitudes (contenants réemployables, tote bag, achats à la coupe, boire l'eau du robinet etc...)

Est-ce que je peux changer ma poubelle bordeaux ou jaune ?

Si vous constatez à l'usage que votre poubelle est trop petite ou trop grande, vous pouvez effectuer une demande de changement de via le formulaire en ligne [Demander une poubelle | Brest métropole](#) ou par téléphone au 02 98 33 50 50.

Un technicien étudiera le volume de poubelle qui vous convient le mieux, puis programmera la livraison chez vous. Si votre poubelle est cassée (cuve, roue ou couvercle), vous pouvez faire une demande via le même formulaire.

Combien va me coûter le changement de ma poubelle ?

Les poubelles ne sont pas facturées aux habitants. Elles sont achetées par la collectivité et financées par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Comment dois-je faire pour commander un composteur ?

Le compostage permet de valoriser les déchets organiques tels que épluchures de légumes, filtres et marc de café, déchets verts du jardin et permet de diminuer de 30 % la quantité d'ordures ménagères produite par foyer. Les composteurs sont fournis avec un bio-seau pour collecter les déchets de la cuisine, une tige aératrice qui permet de remuer le compost et un guide du compostage avec tous les conseils pratiques. Les composteurs sont livrés en kit et ils sont faciles à monter.

Depuis le 1er janvier 2024, la mise à disposition d'un composteur est gratuite.

Pour retirer votre composteur, vous pouvez choisir votre créneau de retrait en vous inscrivant en ligne sur le lien suivant : <https://brest.fr/gerer-mon-quotidien/dechets/demander-un-composteur>

Le lieu de retrait de votre composteur est situé vers la zone de Kergonan. L'adresse exacte vous sera communiquée dans votre mail de confirmation.

COLLECTE ET LA NON-COLLECTE

J'ai sorti ma poubelle et elle n'a pas été collectée, que faut-il faire ?

Premièrement, vous devez vérifier si vous avez sorti votre poubelle le bon jour de collecte en vous référant au calendrier de collecte que vous avez reçu. Si nécessaire, vous pouvez contacter la direction déchets-propreté de la métropole au 02 98 33 50 50 ou via le formulaire de contact en ligne [Contacter nos services | Brest métropole](#)

Je me suis trompé de jour en sortant ma poubelle, que faut-il faire ?

Si vous vous êtes trompé de jour, il faudra penser à présenter votre poubelle lors du prochain passage de des agents de collecte. Si vous avez un surplus de déchets, il faudra vous rendre dans un point de collecte le plus proche disposant d'une borne à ordures ménagères ou à emballages/papiers recyclables. Une carte des points d'apport volontaire est téléchargeable sur le site internet : [La collecte des déchets | Brest métropole](#)

Si j'ai oublié de sortir ma poubelle bordeaux ou jaune ?

Vous pouvez vous rendre au point de collecte le plus proche disposant d'une borne à ordures ménagères ou à emballages/papiers recyclables. Une carte des points d'apport volontaire est téléchargeable sur le site internet : [La collecte des déchets | Brest métropole](#)

Les sacs à côté de la poubelle bordeaux seront-ils ramassés ?

Il est précisé au règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés que des déchets présentés en dehors ne seront donc pas ramassés : c'est d'ores et déjà le cas aujourd'hui.

Avec des passages de collectes plus espacés, vais-je avoir des odeurs dans ma poubelle d'ordures ménagères ?

L'évolution des fréquences de collecte des ordures ménagères ne va pas générer d'odeurs supplémentaires. Quelques astuces sont toutefois à connaître pour limiter les risques de fortes odeurs :

- Les ordures ménagères doivent être emballées en sac hermétiquement fermé avant d'être déposé dans votre poubelle.
- La poubelle dispose d'un couvercle. Il est recommandé de le maintenir fermé en attendant la collecte pour éviter la remontée des mauvaises odeurs.
- Trier les déchets alimentaires permet de limiter la présence de jus et odeurs dans vos ordures ménagères.
- Laver régulièrement la poubelle mise à votre disposition pour la maintenir en bon état de propreté.
- Le stockage de votre poubelle à l'abri du soleil permettra de limiter la fermentation de vos déchets et ainsi la formation des odeurs : vous pouvez ainsi les stocker dans votre garage ou bien sous un abri

Si vous suivez ces consignes, votre poubelle ne devrait pas dégager de mauvaises odeurs, même en période de forte chaleur. En cas de besoin de changement de poubelle, opus pouvez le faire via le formulaire en ligne [Demander une poubelle | Brest métropole](#) ou par téléphone au 02 98 33 50 50. Vous pourrez également solliciter un couvercle pour votre poubelle si celui-ci est manquant.

Qui a la charge du nettoyage des poubelles ?

Si vous êtes un particulier, le nettoyage est à votre charge. Sinon, il est du ressort de votre bailleur, du syndic de copropriété qui gère votre immeuble, ou par exemple via son prestataire en charge de sortir et de rentrer les poubelles.

Si des nuisances sont constatées, une première étape pourrait être de contacter le syndic de la résidence incriminée (les contacts figurent généralement dans les halls d'entrée).

HABITAT COLLECTIF

Je travaille pour un syndic ou un bailleur, comment vais-je être informé des nouveaux jours de collecte sur l'ensemble des communes de la métropole ?

Une réunion d'information a eu lieu en début d'année 2024 pour expliquer les évolutions de collecte à venir. Le diaporama présenté a été adressé à l'ensemble des syndics, des bailleurs et des entreprises de nettoyage.

Des courriels d'information avec les secteurs de collecte seront envoyé début octobre.

Vous pouvez également solliciter nos services via le 02 98 33 50 50 ou par mail propreté-dechets@brest-metropole.fr

Je vis en habitat collectif et je n'ai pas assez de poubelles bordeaux et/ou jaunes. Mes poubelles débordent, comment faire ?

Vous êtes un habitant d'une résidence : vous devez contacter votre syndic de copropriété, propriétaire ou bailleur.

Vous êtes gestionnaire de résidence : vous pouvez contacter le 02 98 33 50 50 ou via le formulaire de contact en ligne [Contacter nos services | Brest métropole](#) afin que nos services vous conseillent sur la manière dont vous pourriez faire évoluer le stockage de vos poubelles (bacs supplémentaires ou aménagements spécifiques). Vous pouvez également solliciter nos services pour accompagner les habitants à mieux trier et gérer leurs déchets.

Que répondre à un habitant qui se plaint de l'implantation d'un PAV (Point d'Apport Volontaire = conteneur/colonnes collectifs) trop proche de sa maison ?

Le choix d'un site, validé par la commune et la métropole, tient compte de nombreux paramètres qui limitent les emplacements possibles :

- être installé de préférence sur une emprise publique,
- absence de réseaux aériens et enterrés,
- être accessible pour la collecte et la dépose,
- autres contraintes réglementaires...

Cela peut-il entraîner des nuisances ?

La métropole s'est assurée que les nuisances sonores soient limitées :

- insonorisation de la colonne sur les 5 faces,
- collecte en journée (8h/18h) pour limiter le bruit tôt le matin ou tard le soir

En cas de dépôt sauvage au pied de ces points de collecte, les équipes de la propreté font le nécessaire pour les enlever le plus rapidement possible. Pour rappel, les dépôts sauvages sont interdits et peuvent faire l'objet de contraventions municipales importantes, conformément aux arrêtés municipaux pris par les communes.

TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

Qu'est-ce que la TEOM ?

La TEOM est la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Son montant correspond au taux (fixé par Brest métropole) multiplié par les bases locatives. Ces bases locatives, propres à chaque commune, tiennent compte de la superficie du bien et des aménagements particuliers (dépendance, piscine...). Elles peuvent être réévaluées par l'État et par les communes.

Qui paie la TEOM ?

Elle est perçue avec la taxe foncière et est payée uniquement par les propriétaires, qui peuvent la répercuter dans les charges de leurs locataires. Elle n'est pas proportionnelle au service rendu, aux quantités produites et à la composition du foyer.

Qu'est-ce qu'elle finance ?

La TEOM est la principale ressource pour financer le service public de prévention et de gestion des déchets. Elle finance la totalité des services (matériel, sites, ressources humaines, équipements) de collecte et traitement des ordures ménagères, des emballages recyclables et des déchèteries, ainsi que les accompagnements aux changements de comportement des habitants.

En 2023, elle a représenté 14,5 millions d'euros de recettes sur 25,5 millions d'euros soit 56,5% des recettes. Le reste est financé par :

- les loyers de l'Unité de valorisation énergétique des déchets et des équipements du Sprenot (14 %),
- la redevance spéciale payée par les professionnels (12 %),
- les soutiens à la collecte (Citeo et autres éco-organismes) (13 %),
- la vente des produits à recycler (4 %).

Pourquoi moins de collecte ne signifie pas moins d'impôts ?

Le service n'est pas moindre, il se simplifie, devient plus pratique, plus performant des points de vue économique et environnemental :

- augmentation du tri,
- augmentation de la valorisation,
- baisse de nombre de km parcourus par les camions
- baisse des nuisances
- baisse des émissions

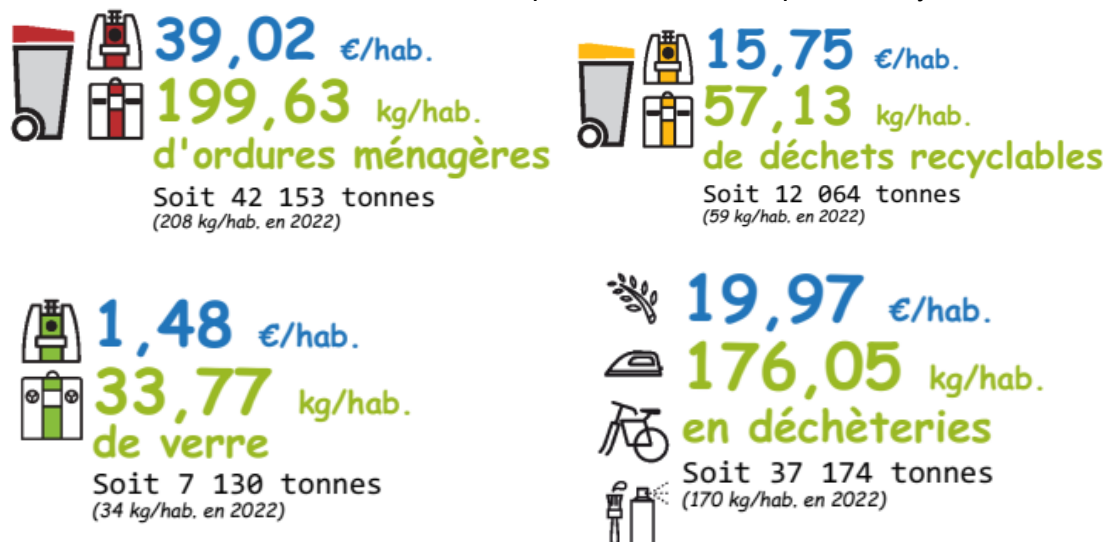
L'optimisation de la collecte des déchets permet de contribuer à une meilleure maîtrise financière du service mais ne permet pas de réduire significativement la fiscalité associée dans la mesure où certains coûts du service augmentent par ailleurs. Elle offre donc la possibilité d'en limiter la hausse.

Plusieurs paramètres entraînent une hausse des coûts, dont les principaux sont :

- la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), fixée par l'Etat et appliquée sur les activités de traitement des déchets par incinération et enfouissement ;
- la hausse des matières premières (énergie, carburants, acier, plastique...)
- les évolutions réglementaires avec la mise en place de solutions de tri à la source (point de collecte des déchets alimentaires, mise à disposition gratuite de composteurs)
- l'évolution des technologies de traitement des déchets, afin de mieux valoriser les déchets et de répondre aux obligations réglementaires ;

Outre l'intérêt environnemental du tri, existe-il un intérêt financier ?

Oui trier ces déchets revient moins cher pour la collectivité que d'envoyer en ordures ménagères.



Zéro déchet produit = 0€ de coût de traitement
 Une tonne de déchets d'emballage triés = 16€ /hab/an
 Une tonne d'ordures ménagères produites = 39€ /hab/an

Combien coûtent les erreurs/refus de tri (déchets mal triés) à la collectivité aujourd'hui ?

Notre centre de tri «Triglaz», situé à Plouédern, est un outil industriel qui gère tous les déchets des poubelles jaunes du nord Finistère (30 000 tonnes par an). Il est calibré et performant pour séparer en 13 matières différentes les emballages et les papiers reçus afin de les envoyer dans des usines de recyclages spécialisées. À l'inverse, tout ce qui n'est pas emballage ou papier est considéré comme une erreur de tri. Ainsi sur 100 kg de déchets mis dans la poubelle jaune, le centre de tri doit en refuser en moyenne 20 kg ! Au-delà des problèmes qu'elles posent dans le centre de tri, ces erreurs coûtent cher à la collectivité et donc aux usagers ! En effet, elles nécessitent un premier transport puis un passage par la chaîne de tri, facturé à la collectivité. Ce coût s'avère inutile, puisqu'une fois identifié comme « erreurs », celles-ci sont réorientées vers le pôle de valorisation du Spertot de Brest pour y être valorisées énergétiquement. Ces déchets représentent un surcoût évitable de 412 000 € à minima, alors que bien

Les erreurs ont un triple impact :

- Humain : des hommes et des femmes œuvrent dans les centres de tri pour valoriser le maximum de nos déchets. Respecter les consignes de tri, c'est les respecter eux aussi.
- Environnemental : on prive ces déchets d'une potentielle nouvelle vie
- Financier : chaque erreur de tri a un coût important pour la collectivité

COMMENT PEUT-ON REDUIRE SES DECHETS ?

Les actions de la métropole pour réduire les déchets

La métropole propose des actions concrètes pour sensibiliser et accompagner les usagers dans la réduction des déchets à la source :

- Distribution de composteurs

- Bornes textiles
- Distribution de Stop-Pub
- Des filières de valorisation sont également proposées en déchetteries : déchets verts, DEEE, DDS, mobilier, ampoules, piles, amiante liée, métaux, verre, fusée de détresse, huiles alimentaires et minérales, ...).
- Actions de sensibilisation à la protection de l'environnement (scolaires et grand public)

Un plan de prévention des déchets a été voté par les élus de la métropole en mai 2023. Ce programme « Réduisons nos déchets ! » propose des actions à mettre en œuvre sur le territoire et au sein des services de la métropole pour réduire les quantités de déchets produites à l'horizon 2027.

Quels sont les bons gestes à développer ?

Les bons gestes sont notamment :

- Limiter les produits jetables ou à usage unique
- Eviter les portions individuelles
- Préférer les produits en détail ou en vrac
- Boire l'eau du robinet
- Prendre un panier ou un sac réutilisable pour faire ses courses
- Trier mieux les déchets produits en utilisant les poubelles jaunes
- Composter les déchets alimentaires
- Amener les déchets encombrants et dangereux à la déchetterie
- Offrir une 2ème vie aux vêtements et aux chaussures, au mobilier et autres objets

Ces gestes permettent de réduire les déchets non valorisables mais également de réduire ses dépenses et de gagner en pouvoir d'achat.

BESOIN DE CONSEIL SUR LES DECHETS

Qui peut me conseiller sur les nouvelles modalités de collecte et le tri de mes déchets ?

Pour obtenir des renseignements concernant l'évolution des modalités de collecte des déchets, vous pouvez :

- consulter le site Internet de Brest métropole : [La collecte des déchets | Brest métropole](#)
- nous contacter via nos formulaires de contact en ligne : [Contacter nos services | Brest métropole](#)
- ou par téléphone au 02 98 33 50 50.